

conséquences fort regrettables pourraient s'ensuivre pour le pays s'il y avait relâchement en ce qui a trait à la sécurité. Je me permets de dire au député de Vancouver-Est et aux membres de son parti qu'on n'accroitra pas la sécurité au pays, tant qu'y existera cet état d'esprit voulant que ce soit une méthode légitime ou naturelle que d'obtenir par n'importe quel moyen et de garder des biens qui ne nous appartiennent pas.

Dans la première moitié de son discours, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a longuement parlé des entretiens de M. George Currie avec le ministère. Je ne suis pas membre de ce ministère, ni ne suis-je dans ses secrets; j'ignore donc quels ont été ces entretiens. Il était évident que, d'après le député de Winnipeg-Nord-Centre, ils n'auraient pas dû avoir lieu. La plupart des députés, j'imagine, dirigent ou ont déjà dirigé une entreprise quelconque, peut-être un bureau d'avocats comprenant trois ou quatre employés ou une importante usine employant 300 ou 400 personnes. Si l'un d'entre eux soupçonnait qu'il s'y commet des larcins ou des fuites, je suppose qu'il demanderait à un expert-comptable breveté de faire enquête. Ce spécialiste travaillerait pour le compte des intéressés afin de trouver les réponses aux problèmes qui les préoccupent.

Va-t-on me dire qu'un de ces employeurs n'aurait pas le droit de discuter ses propres problèmes avec le vérificateur appelé pour lui aider à les résoudre? A moins que je ne me trompe sur toute la ligne, monsieur l'Orateur, une foule de gens semblent penser que l'enquête de M. Currie a été une enquête secrète sur le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) pour le compte de la Chambre. A mon point de vue, il s'est agi d'une enquête à l'intention du ministre de la Défense nationale. Le ministre a demandé une enquête sur sa propre organisation. Il est concevable me semble-t-il, que le vérificateur et le ministre lui-même auraient pu, à bon droit, se concerter de temps à autre, à mesure que l'enquête se déroulait, afin de se rendre compte de ses progrès et de s'assurer s'ils pouvaient s'aider l'un et l'autre ou se communiquer des renseignements. Pourquoi pas?

Il y a un autre aspect du rapport Currie que j'aimerais mentionner brièvement. Puis-je vous demander de déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Applewhaite.]

Reprise de la séance

M. Applewhaite: Monsieur l'Orateur, en réponse à l'exposé détaillé du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) dans lequel il a très franchement signalé la pénurie de main-d'œuvre qui sévissait au moment où le conflit coréen nous a atteints, l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a déclaré que toute pénurie d'hommes était due à la politique mise en œuvre par le gouvernement vers 1946 et 1947.

Personne ne peut, je crois, contester le moindrement cet énoncé. Supposons, cependant, qu'en 1946 ou 1947, le pays eût maintenu une armée ou eût été invité par le gouvernement actuel à maintenir une armée permanente, puisqu'elle aurait eu ce caractère, je reprends: une armée permanente ayant l'importance de celle dont nous disposons actuellement, je me demande ce qu'aurait dit l'opposition et quelles critiques auraient soulevées l'attitude militaire qu'on nous aurait prêtée, le gaspillage des fonds et le reste et le reste, à un moment, je me permets de le rappeler, où le monde entier, dégoûté de la guerre, n'aspirait plus qu'à la paix et alors que le désarmement constituait la note dominante des politiques de toutes les démocraties.

Il est vrai que les membres de l'opposition peuvent toujours soulever la question de la Russie. Voilà qui illustre bien une qualité particulière dont l'opposition a une réserve illimitée, celle de tout comprendre après coup. Ni M. Churchill, ni M. Truman ni aucun autre des grands dirigeants actuels n'ont pu prévoir la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Toutefois, je ne désapprouve pas toujours les déclarations de l'honorable représentant de Nanaïmo.

Comme l'atteste la page 1028 du hansard, il a dit au cours de ses observations:

C'est le Gouvernement qui a besoin de se défendre lui-même et d'expliquer l'usage qu'il a fait des deux milliards de dollars des contribuables que le ministère en cause a été appelé à dépenser aux fins de la défense nationale.

Je suis parfaitement d'accord avec lui à ce sujet. C'est le Gouvernement qui doit rendre compte de ces dépenses et c'est précisément pour cela que le comité est constitué. Quant aux critiques de l'honorable député au sujet de la composition du comité, j'y ai déjà répondu avant la suspension de la séance. Toutefois, si l'honorable député est défavorable à la création d'un tel comité, s'il s'oppose à ce que le Gouvernement défende sa cause devant un comité nommé par le Parlement, que sont devenues toutes les revendications du parti conservateur en